

## Commission Locale de l'Eau

### Relevé de décisions de la réunion du 15 décembre 2020

**Réunion :** Commission Locale de l'Eau du SAGE ILL-NAPPE-RHIN (en visioconférence).

#### Ordre du jour :

1. **Approbation du PV de la réunion du 14 février 2020**
2. **Renouvellement de la CLE**
3. **Désignation du Bureau de la CLE**
4. **Validation du programme de travail de la CLE pour la période 2021-2023**
5. **Renouvellement des partenariats avec l'APRONA, la FREDON et l'OPABA**
6. **Démarche engagée dans le Grand Ried :**
  - *Présentation de la version finale de l'étude GES'Eau'R ;*
  - *Présentation de l'étude portant sur l'impact des prélèvements destinés à l'alimentation en eau potable dans le secteur de l'Illwald ;*
  - *Proposition d'une concertation dans le Grand Ried.*
7. **Examen des dossiers loi sur l'eau reçus :**
  - *Gîte géothermique de basse température au Nouveau Parc des Expositions de Strasbourg ;*
  - *Rejet des eaux pluviales dans la ZAC du Baumgarten à Bischwiller ;*
  - *Rabattement temporaire de la nappe à Vendenheim ;*
  - *Rabattement temporaire de la nappe à Plobsheim ;*
  - *Rabattement temporaire de la nappe à Herbsheim.*
8. **Points divers.**

#### Membres présents ou représentés :

Françoise BOOG - Conseillère Régionale

Bernard GERBER - Conseiller Régional et Président de la CLE

Frédéric PFLIEGERSDOERFFER - Conseiller Régional

Denis SCHULTZ - Conseiller Départemental du Bas-Rhin et Vice-Président de la CLE

Charles ANDREA - Syndicat des Eaux et de l'Assainissement Alsace-Moselle

Michel HABIG - Président du Syndicat Mixte de l'Ill et Vice-Président de la CLE

Syndicat Mixte du Bassin de l'Ill (Rivières de Haute-Alsace) représenté par M. HABIG

Marianne HORNY-GONIER - Maire de Rhinau

Mireille MOSSER - Maire de Hilsenheim

Patrick BARBIER - Maire de Muttersholtz

Bernard HENTSCH - Maire de Beinheim

Hubert HOFFMANN - Maire de Gamsheim  
Jean-Claude SPIELMANN - Maire de Mackenheim  
Denise STOECKLE - Maire d'Ingersheim  
Martin KLIPFEL - Maire de Grussenheim  
Thierry SCHAAL - Vice-Président de l'Eurométropole de Strasbourg  
Nathalie BROBECK-ALLARD et Thomas OBRECHT - Chambre d'Agriculture d'Alsace  
Amandine AMAT - Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) Alsace Eurométropole  
Robert ERB - Fédération Départementale pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique (FDPPMA) du Bas-Rhin  
Emilien BORDIER - FDPPMA du Haut-Rhin  
Daniel REININGER - Alsace Nature  
Philippe SCHOTT et Fabien TOULET - Association pour la Protection de la Nappe Phréatique de la Plaine d'Alsace (APRONA)  
Laurène GUILLAS - Électricité de France (EDF)  
Christophe KIMMEL et Walid HIMEUR - Direction Départementale des Territoires (DDT) du Bas-Rhin  
Isabelle MONTRIEUL - DDT du Haut-Rhin  
Xavier MARLY - Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL)  
Max LOUETTE - Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DRAAF)  
Marc MULLER - Office National des Forêts (ONF)  
Pascal VAUTHIER - Agence de l'eau Rhin-Meuse

**Membres absents ou excusés :**

Andréa DIDELOT - Conseiller Régional  
Alain GRAPPE - Vice-Président du Conseil Départemental du Haut-Rhin  
Pascal DI STEFANO - Maire de Hattstatt  
André HIRTH - Premier Adjoint au Maire de Burnhaupt-le-Bas  
Philippe KNIBIELY - Premier Adjoint au Maire de Saint-Louis  
Jean-Marc SCHULLER - Maire de Sundhoffen  
Laurent SEGUIN - Président du Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges  
Mulhouse Alsace Agglomération  
Chambre de consommation d'Alsace  
Association Saumon Rhin  
Association pour le Bassin Rhin-Meuse des Industriels Utilisateurs de l'Eau  
Syndicat des Propriétaires Forestiers Agricoles Sylviculteurs d'Alsace  
Association interdépartementale des pêcheurs professionnels  
Alsace Destination Tourisme (ADT)  
Office Français pour la Biodiversité (OFB)  
Agence Régionale de Santé (ARS)  
Préfet coordonnateur du bassin Rhin-Meuse

**Assistaient également à la séance :**

Elodie GIUGLARIS - Bureau de Recherches Géologiques et Minières (BRGM)  
Pierrick BRETECHE - Conseil Départemental du Haut-Rhin  
Ludovic COGNARD - Eurométropole de Strasbourg  
Hélène CLERC - Bio en Grand Est  
Lajlah LUTHER et Lionel GRESSE - Région Grand Est

Caroline SCHMITT - Syndicat des Rivières de Haute-Alsace  
Emmanuelle SIRY - Animatrice du SAGE Giessen-Lièpvrette  
Emilie LEBOEUF - Animatrice des SAGE Bassin Houiller et Bassin Ferrifère  
Adrien MATUSZCZAK - Animateur du SAGE Ill-Nappe-Rhin

-----

*Le Président de la CLE, Bernard GERBER, ouvre la séance et remercie les participants.*

### **1. Approbation du PV de la réunion du 14 février 2020**

### **2. Renouvellement de la Commission Locale de l'Eau (CLE)**

Ce renouvellement de la CLE fait suite aux élections municipales et intercommunales de cette année, il concerne uniquement le collège des représentants des collectivités locales et territoriales.

M. GERBER présente les missions du SAGE et de la CLE, détaillées dans l'**Annexe 1** de ce compte rendu. Le Président propose aux élus qui viennent d'intégrer la CLE de se présenter. Mmes HORNY-GONIER, MOSSER et STOECKLE ainsi que M. SCHAAL prennent la parole.

### **3. Désignation du Bureau de la CLE**

Ce renouvellement partiel de la CLE modifie également la composition du Bureau dont les missions sont détaillées dans l'**Annexe 2**.

M. GERBER propose d'intégrer Mmes HORNY-GONIER et STOECKLE ainsi que M. BARBIER au Bureau de la CLE.

Concernant les collèges des représentants des usagers et des représentants de l'État, les nominations de MM. OBRECHT, REININGER, TISSERANT et VAUTHIER sont présentées à l'assemblée.

Les membres de la CLE valident ces propositions à l'unanimité. La composition du Bureau de la CLE est jointe à l'**Annexe 2**.

### **4. Validation du programme de travail de la CLE pour la période 2021-2023**

Afin de mettre en œuvre le SAGE ILL-NAPPE-RHIN, la CLE est dotée d'un programme de travail triennal. Le programme actuel (2018 - 2020) arrivant à échéance, l'animateur du SAGE propose un programme en continuité avec l'existant.

Les nouveautés dans le projet de programme de travail 2021-2023 sont les suivantes :

- La mise en œuvre d'un projet de territoire dans le Grand Ried afin d'y gérer plus durablement la nappe et ainsi préserver les cours d'eau du secteur ;
- L'accompagnement de la prise en compte du SAGE dans les projets de gestion des eaux pluviales.

M. REININGER s'interroge sur la formulation de l'objectif « Préserver les cours d'eau prioritaires et les milieux aquatiques associés ». Il indique que l'ensemble des cours d'eau doivent être préservés, qu'ils soient prioritaires ou non dans le SAGE. M. GERBER propose de rectifier l'intitulé de cet objectif.

Le programme de travail de la CLE pour la période 2021-2023 est adopté à l'unanimité.

## 5. Renouvellement des partenariats avec l'APRONA, la FREDON et l'OPABA

L'APRONA, la Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles (FREDON) et l'Organisation Professionnelle de l'Agriculture Biologique en Alsace (OPABA - Fédération de Bio en Grand Est) apportent un appui technique à la Commission Locale du SAGE. Cet appui est contractualisé sous la forme de conventions de partenariat bilatérales.

Les conventions actuelles (période 2018 - 2020) arrivant à leur terme, M. GERBER propose une présentation des projets de convention pour les trois années à venir.

### 5.1. Avancement du partenariat SAGE - APRONA (Philippe SCHOTT, Directeur de l'APRONA)

La relation partenariale entre le SAGE et l'APRONA a démarré en 2009, elle est formalisée par une convention depuis 2015.

Les grands axes de travail identifiés dans la future convention sont les suivants :

- L'organisation des rencontres du groupe des producteurs et distributeurs d'eau potable du SAGE, se produisant en moyenne deux fois par an ;
- Le développement et la mise à jour de la base de données des producteurs, distributeurs d'eau potable du périmètre du SAGE ;
- La mise à jour et le renseignement des indicateurs du SAGE relatifs à l'état des ressources en eau ;
- L'établissement d'une cartographie de la vulnérabilité de la nappe d'Alsace aux infiltrations d'eaux pluviales.

### 5.2. Avancement du partenariat SAGE - FREDON

L'animateur du SAGE présente l'avancement des missions de la FREDON dans le cadre de son appui technique à la mise en œuvre du SAGE ILL-NAPPE-RHIN. Cette mission consistait jusqu'à présent à prioriser la mise en œuvre des actions de la FREDON sur le territoire du SAGE, en communiquant essentiellement sur l'usage des produits phytosanitaires auprès des différents acteurs (collectivités territoriales, arboriculteurs et viticulteurs, ...).

Les objectifs de la convention actuelle étant pour partie atteints, le SAGE et la FREDON travaillent sur de nouveaux objectifs en lien avec l'adaptation au changement climatique, et plus précisément par rapport à l'enjeu de dés-imperméabilisation des sols.

Le tableau de bord du SAGE ne permettant pas d'évaluer ces objectifs, l'animateur du SAGE propose à la CLE de mettre à jour ce tableau l'année prochaine en y développant de nouveaux indicateurs. L'un des indicateurs envisagés permettrait notamment de quantifier le pourcentage de communes du territoire du SAGE pratiquant une gestion intégrée des eaux pluviales.

### 5.3. Avancement du partenariat SAGE - OPABA (Hélène CLERC, Animatrice de l'OPABA - Fédération de Bio en Grand Est)

Le partenariat SAGE - OPABA a l'objectif de développer l'agriculture biologique au sein du territoire du SAGE. Afin d'évaluer cet objectif, l'OPABA renseigne un indicateur du tableau de bord du SAGE portant sur le pourcentage de surface agricole en agriculture biologique à l'échelle du territoire.

Mme CLERC présente la dynamique de conversion en bio en Alsace. Elle indique que la dynamique est bonne, avec deux années records de suite (186 nouvelles fermes engagées en 2019 et 210 en 2020). En 2020, 3000 nouveaux hectares ont été engagés en bio en Alsace et le cap des 1000 fermes bio a été franchi.

La dynamique de conversion des systèmes en grandes cultures, localisés en plaine d'Alsace est restée faible jusqu'en 2015, mais est en progression très encourageante depuis, avec une vingtaine de nouveaux céréaliers et environ 600 hectares engagés chaque année.

M. GERBER propose de renouveler la convention actuelle afin de poursuivre cette dynamique et atteindre l'objectif de 10 % de la surface agricole convertie à l'agriculture biologique en 2023.

Les projets de conventions de partenariat sont validés par la CLE. Ces conventions seront signées au début de l'année 2021.

## 6. Démarche engagée dans le Grand Ried

Le projet mené actuellement par la CLE du SAGE dans le Grand Ried a été engagé suite à une récurrence accrue des phénomènes d'assecs sur les cours d'eau phréatiques de ce secteur situé entre Colmar et Erstein. Ces phénomènes ont donné lieu ces dernières années à un certain nombre d'interpellations d'élus et d'associations locales envers les pouvoirs publics.

Une première étude réalisée en 2018 et copilotée par la Région et la DREAL, a permis de mettre en évidence des premiers éléments techniques sur les impacts des prélèvements en nappe sur ces cours d'eau.

La CLE a décidé de poursuivre ce travail de connaissance sur les relations entre les prélèvements et leurs impacts sur les cours d'eau phréatiques avec l'étude GES'Eau'R (Appui à la GESTion quantitative des Eaux souterraines du grand Ried) et l'étude sur l'impact des prélèvements destinés à l'alimentation en eau potable dans le secteur de l'Illwald.

### 6.1. Présentation de la version finale de l'étude GES'Eau'R (Élodie GIUGLARIS, Hydrogéologue au BRGM)

L'étude GES'Eau'R a permis d'affiner la connaissance à une échelle locale sur les relations nappe/rivières et sur l'impact des prélèvements (tous usages confondus) en nappe sur les cours d'eau.

Les principaux enseignements issus de cette étude sont les suivants :

- L'étude de la piézométrie en 2019 montre une forte baisse globale de la piézométrie et une remontée en septembre sur les zones très impactées et agricoles. Cette conclusion démontre l'impact important de l'irrigation dans le secteur d'étude (entre 30 et 70 % de la baisse de la piézométrie en période estivale) ;

- L'évolution des chroniques sur le long terme montre une baisse constante de la piézométrie à l'Ouest de l'III ;
- Les résultats des essais de pompages indiquent que la transmission de l'impact est quasi immédiate sur les cours d'eau environnants, démontrant l'impact global des pompages ;
- L'étude de la sensibilité et de la vulnérabilité des cours d'eau montrent une séparation globale Est / Ouest de la zone d'étude. Dans le secteur de la bande rhénane, les impacts des prélèvements ne sont pas visibles car la zone est alimentée par le Rhin ;
- Le territoire d'étude a été découpé en cinq secteurs en fonction de leur sensibilité aux prélèvements. L'ensemble de ces secteurs dispose d'un piézomètre représentatif.

A l'issue de cette présentation, M. REININGER prend la parole et salue la qualité de l'étude menée. Il précise que la situation devient préoccupante dans le Grand Ried, comme en atteste l'étude GES'Eau'R. Il souligne que la ressource a du mal à se reconstituer et que le Rhin subit également les impacts du changement climatique et change de régime. Il y a donc nécessité à agir ensemble en identifiant et en adoptant les actions qui permettront de mettre un terme à cette situation dans ce territoire où la ressource reste présente en quantité d'un point de vue global.

M. BARBIER remercie également le BRGM pour la réalisation de cette étude, tout en indiquant que l'enjeu va être à présent de déterminer collectivement des solutions permettant de concilier la protection des cours d'eau phréatiques et les activités existantes dans le secteur. Outre les pistes de travail sur le soutien d'étiage et les travaux hydrauliques, il souligne qu'il peut y avoir des modifications dans les techniques agricoles et que pour ce faire nous sommes tous responsables et consommateurs. Il faut travailler ensemble.

M. OBRECHT fait le même constat que M. REININGER en ce qui concerne la disponibilité de la ressource dans le Grand Ried. Il indique également que les canaux d'irrigation, gérés par l'État, sont insuffisamment entretenus et ne peuvent par conséquent garantir l'utilisation de la totalité des droits d'eau octroyés aux exploitants agricoles. D'après M. OBRECHT, environ un tiers de ces droits d'eau ne serait pas disponibles, une piste à étudier serait donc d'améliorer l'alimentation de ces canaux.

M. SCHULTZ insiste également sur la nécessité de travailler collectivement à une meilleure gestion de la ressource sur le territoire, en y intégrant notamment l'ensemble des collectivités territoriales du secteur.

## 6.2. Présentation finale de l'étude sur l'impact des prélèvements destinés à l'alimentation en eau potable dans le secteur de l'Illwald (Fabien TOULET, Hydrogéologue à l'APRONA)

Les principaux enseignements issus de cette étude sont les suivants :

- Les impacts des prélèvements destinés à l'alimentation en eau potable dans le secteur de l'Illwald sont relativement faibles par rapport au débit de l'III ou de la Blind sur lesquelles ils agissent. L'impact moyen de ces prélèvements est de l'ordre de 24 L/s et est réparti sur l'ensemble des cours d'eau phréatiques de l'Illwald ;
- Le suivi piézométrique estival met en évidence des fluctuations journalières des niveaux piézométriques de plusieurs centimètres. Les variations sont faibles voire nulles en automne et en hiver, et sont importantes en été. Les variations intra-journalières en période estivale ne sont qu'en partie expliquées par les captages destinés à l'alimentation en eau potable.

M. GERBER remercie le BRGM et l'APRONA pour la qualité des études mais également pour leur disponibilité.

### 6.3. Proposition d'une concertation dans le Grand Ried

Suite à la réalisation de ces études, l'objectif est de se concerter sur l'ensemble des mesures permettant d'une part à améliorer la recharge en eau de la nappe, mais aussi à travailler sur les possibles optimisations de consommation d'eau par les parties prenantes du territoire.

L'ensemble des solutions envisageables ont été étudiées cet automne en comité technique, il est proposé de retenir à présent les solutions les plus pragmatiques.

Les mesures proposées sont ainsi structurelles et progressives. Elles visent à concerner l'ensemble des acteurs du territoire du Grand Ried, l'enjeu est de mobiliser toutes les énergies pour renforcer le rechargement de la nappe et optimiser les prélèvements dans le secteur.

Afin de rendre la démarche souhaitée opérationnelle, M. GERBER propose d'élaborer une convention de partenariat qui associerait potentiellement les structures suivantes : la CLE du SAGE, la Région, l'État, l'Agence de l'eau Rhin-Meuse, l'APRONA, les collectivités territoriales en charge de la distribution de l'eau potable ou de la compétence GEMAPI, la Chambre d'Agriculture d'Alsace, la CCI Alsace Eurométropole, l'OPABA et la FREDON.

L'animateur du SAGE précise que la Région est prête à porter trois études complémentaires, à mener en parallèle de la concertation proposée :

- La première étude vise à étudier le potentiel de recharge de la nappe par infiltration de l'eau à partir du canal du Rhône au Rhin déclassé, de l'Ill et de la Blind ;
- La seconde permettra d'élaborer un programme de restauration des cours d'eau afin d'améliorer leurs fonctionnalités naturelles et leurs capacités à résister à la baisse estivale du niveau de la nappe ;
- La dernière étude permettra l'évaluation économique des usages de l'eau sur le territoire.

Les cahiers des charges des deux premières études sont d'ores et déjà en cours de rédaction. Ces études ne peuvent cependant se suffire à elle-même et nécessitent l'engagement de l'ensemble des parties prenantes dans des mesures appelées structurelles. L'ensemble des mesures structurelles envisagées à ce stade sont présentées à l'assemblée.

M. GERBER propose à la CLE, un calendrier prévisionnel pour l'année 2021, avec trois priorités identifiées :

- L'engagement d'un Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau, appelé PTGE. La CLE a sollicité l'inscription en PTGE de cette démarche, suite à sa décision émise le 14 février 2020. Cette sollicitation est en cours de validation par les Services de l'État ;
- La mise en place d'une concertation dans le Grand Ried afin d'élaborer la convention de partenariat ;
- La réalisation d'actions de communication à destination des différents acteurs du territoire. Trois axes de communication ont été déterminés : les milieux aquatiques du Grand Ried et leurs vulnérabilités (1), l'étude GES'Eau'R et ses résultats (2), les actions envisageables pour optimiser l'usage de la ressource (3).

La démarche proposée dans le Grand Ried est validée à l'unanimité.

## 7. Examen des dossiers loi sur l'eau reçus

### 7.1. Demande d'octroi d'une autorisation d'ouverture de travaux ainsi que d'un permis d'exploiter s'y rapportant pour un gîte géothermique de basse température au Nouveau Parc des Expositions de Strasbourg - Société SERS

Dans le cadre de la construction du Nouveau Parc des Expositions de Strasbourg, la maîtrise d'œuvre envisage la mise en place d'un système de rafraîchissement direct sur eau de nappe.

Ce dispositif de « géocooling » fonctionnera à partir d'un puits de captage sollicitant la nappe à une profondeur de 49 mètres. Après utilisation thermique, le rejet est projeté dans le Canal de Dérivation, en amont de la confluence avec l'Aar.

Le volume nécessaire prélevé en nappe est estimé à environ 1 360 000 m<sup>3</sup>/an, avec un débit de pointe de 650 m<sup>3</sup>/h (soit ~ 180 L/s).

La CLE émet un **avis favorable** à ce projet, sous réserve que le regard d'aération envisagé soit installé (à l'unanimité moins une abstention).

### 7.2. Demande d'autorisation portant sur le rejet des eaux pluviales d'un projet de Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) à Bischwiller - Société SERS

Le périmètre de ce projet d'urbanisation est situé dans le quartier Baumgarten de la commune de Bischwiller. Ce projet se fera par phases successives sur une surface totale de 22 hectares.

La présente demande porte sur la gestion des eaux pluviales de ce projet situé uniquement sur le périmètre « eau souterraine » du SAGE. Le projet prévoit une gestion des eaux pluviales par infiltration. Le SAGE encourage l'infiltration des eaux pluviales si les conditions le permettent (*cf annexe 13 du SAGE*).

La CLE émet un **avis favorable avec réserves**. Les réserves portent sur les points suivants :

- Ce projet de ZAC a une vocation résidentielle, toutefois de nouvelles activités (hors résidentielles) ne sont pas à exclure. Ces potentielles futures activités devront respecter la réglementation et veiller à préserver strictement la nappe de tout impact ;
- Il convient de s'assurer de l'absence de pollutions au droit des sites d'infiltration, le dossier n'apporte aucune information sur la présence ou non de sites pollués. La CLE du SAGE demande la réalisation de sondages au droit des noues et du bassin d'infiltration, afin de le vérifier. En cas de présence de sol pollué, les spots de pollution devront être déblayés et remplacés par des matériaux sains ;
- Le projet ne précise pas si des dispositifs de confinement des pollutions sont prévus (*cf annexe 13*). Il est nécessaire de pouvoir confiner les pollutions avant infiltration sur les voiries tertiaires, en particulier lorsqu'il existe potentiellement un transit de matières dangereuses ;
- Les modalités de gestion/d'entretien de la zone d'activité (utilisation ou non de produits phytosanitaires) ne sont pas mentionnées dans le dossier. Le SAGE recommande la mise en place d'une gestion « zéro phytosanitaire » sur l'emprise du projet.

(Avis émis à l'unanimité moins une abstention).

### 7.3. Demande d'autorisation temporaire portant sur un rabattement de nappe à Vendenheim - Eurométropole de Strasbourg

Dans le cadre de la mise en œuvre du schéma d'assainissement sur la commune de Vendenheim, l'Eurométropole de Strasbourg souhaite réaliser en 2021 et 2022, des travaux de protection du milieu naturel avec :

- La création d'un bassin de pollution pour protéger le cours d'eau à proximité, des surverses du réseau d'assainissement par temps de pluie ;
- Le renouvellement du réseau intercommunal d'assainissement entre Eckwersheim et Vendenheim, sur environ 600 mètres linéaires.

Ce dossier d'autorisation temporaire est relatif aux prélèvements et rejets des eaux de la nappe phréatique réalisés dans le cadre de ces travaux.

La CLE donne un **avis favorable** à ce projet (à l'unanimité moins une abstention).

### 7.4. Demande d'autorisation temporaire portant sur un rabattement de nappe à Plobsheim - Eurométropole de Strasbourg

Ce projet est en grande partie similaire au précédent, toutefois le dossier du pétitionnaire ne dispose pas de l'ensemble des éléments souhaités.

Avant de se prononcer sur ce dossier, la CLE du SAGE souhaite disposer des résultats des essais de pompage réalisés sur site. Ces résultats permettront notamment de connaître la perméabilité du sol, une donnée essentielle pour identifier les impacts de ce projet sur la ressource en eau.

La CLE du SAGE souhaite aussi avoir plus de précisions concernant la durée du rabattement de la nappe, le volume prélevé envisagé, mais aussi par rapport aux incidences potentielles sur les milieux humides présents au sein du site d'étude. (Avis émis à l'unanimité moins une abstention).

### 7.5. Demande d'autorisation temporaire portant sur un rabattement de nappe à Herbsheim - SDEA Alsace-Moselle

Le SDEA envisage la construction de la nouvelle station d'épuration de Benfeld et environs, sur le ban communal de Herbsheim. Sa réalisation impose de procéder à un pompage de rabattement de la nappe phréatique.

Les pompages de rabattement seront réalisés à partir de puits de pompage. Les eaux pompées seront réinjectées dans la nappe via un bassin d'infiltration provisoire.

La CLE émet un **avis favorable** à ce projet.

## 8. Points divers

### 8.1. Colloque du SAGE

La tenue d'un colloque du SAGE est annoncée en 2021, ce colloque portera sur la gestion intégrée des eaux pluviales.

## 8.2. Label SAGE

L'appel à candidature pour l'édition 2021 du Label SAGE sera quant à lui lancé au printemps 2021.

Les objectifs du Label SAGE sont les suivants :

- Valoriser les actions opérationnelles exemplaires réalisées dans le périmètre du SAGE ;
- Impliquer les maîtres d'ouvrage locaux dans la mise en œuvre du SAGE ;
- Rendre le SAGE visible sur le terrain.

-----

*Le Président de la CLE remercie l'ensemble des participants et clôture la séance.*

## Annexe 1 : Rôle de la CLE du SAGE ILL-NAPPE-RHIN

Le **Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) ILL-NAPPE-RHIN** est un document de planification pour la préservation des ressources en eau de la plaine d'Alsace.

Il contribue notamment à l'atteinte :

- De l'objectif de bon état des eaux fixé par la Directive Cadre sur l'Eau (DCE) ;
- Et de l'objectif d'utilisation de la nappe d'Alsace pour l'alimentation en eau potable sans traitement complexe défini par le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE).

Le SAGE définit comment, grâce à une solidarité bien gérée, parvenir à préserver et restaurer la qualité de la nappe et des milieux aquatiques en lien avec celle-ci que sont les cours d'eau et les zones humides.

La **Commission Locale de l'Eau (CLE)** est l'instance de concertation et de décision du SAGE. Elle compte 48 membres répartis comme suit :

- 24 sont des représentants des élus (maires, conseillers communautaires, conseillers départementaux, conseillers régionaux) ;
- 15 sont des représentants des usagers (agriculteurs, industriels, associations de protection de la nature, pêcheurs, associations de consommateurs, etc.) ;
- 9 sont des représentants des Services de l'État (Préfecture, DREAL, ARS, DDT) et de ses établissements publics (Agence de l'eau, OFB, ONF).

## Annexe 2 : Missions et composition du Bureau de la CLE du SAGE ILL-NAPPE-RHIN

Les missions du Bureau sont d'assister le Président dans la préparation des travaux de la CLE. Le Bureau veille également au fonctionnement du SAGE (cellule d'animation, finances, etc.).

Par ailleurs, la CLE peut déléguer au Bureau, l'examen des dossiers d'autorisation au titre de la loi sur l'eau et le mandater pour émettre en son nom un avis quant à leur compatibilité avec le SAGE.

Le Bureau est élu à la majorité par les membres de la CLE, sur proposition du Président. Il ne peut compter plus de 15 membres, et doit respecter la représentativité des 3 collèges qui composent la CLE avec :

- Au moins la moitié de ses membres issue du collège des représentants des collectivités locales et territoriales ;
- Au moins un quart de ses membres issus du collège des représentants des usagers, des propriétaires fonciers, des organisations professionnelles et des associations ;
- Au plus un quart des Représentants de l'État.

## Composition du Bureau de la CLE du SAGE ILL-NAPPE-RHIN

<b>Collectivités territoriales et locales (8)</b>	
Conseil Régional	Françoise BOOG Bernard GERBER
Conseil Départemental	Denis SCHULTZ
Syndicat Mixte de l'III	Michel HABIG
Maires	Patrick BARBIER, Maire de Muttersholtz Marianne HORNY-GONIER, Maire de Rhinau Denise STOECKLE, Maire d'Ingersheim
Mulhouse Alsace Agglomération	Catherine RAPP
<b>Usagers, riverains, organisations professionnelles et associations (4)</b>	
Chambre d'agriculture	Thomas OBRECHT
Usagers industriels de l'eau	Marie MARTINELLI
Alsace Nature	Daniel REININGER
APRONA	Philippe SCHOTT
<b>Services de l'État et de ses établissements publics (3)</b>	
DREAL	Pierre-Louis TISSERANT
DDT du Bas-Rhin	Noëlle SCHMITT
Agence de l'eau Rhin-Meuse	Pascal VAUTHIER

*(En vigueur depuis le 15 décembre 2020).*